



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 7 décembre 2021

### Procès-verbal n °535

**Président** : Jacques Issartel

**Présents** : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES

D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers** : LA MOTTE SERVOLEX, G U C, GT A C N D, E S TARENTOISE, EDOUARD FROGER, IZEAUX, BOURBRE, DOMARIN, VALMONTAISE, LIERS, MIRIBEL, COLLINES, EYBENS, DOMENE , ENTENTE FOOT ETANGS, CLAIX, NIVOLET, BARBERAZ, MOIRANS, F F ECHIROLLES, VALLEE DE LA GRESSE, RACHAIS, GT LA SAVOYARDE, AIX, ST PIERRE SPORT, REVENTIN, ESTRABLIN,

### **RAPPEL**

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à La COMMISSION FEMININES

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Catégorie, Niveau, Poule et date du match

**Bien penser à envoyer vos courriers par l'adresse mail officielle de votre club**

## TERRAINS NON-TRACES / DUREE DES MATCHS

### RAPPEL

Les terrains pour les compétitions à 8 doivent être tracés ou être matérialisés par des cônes, piquets de coins en place.

La durée des matchs est de 2 x 45 Mn (8 et 11)

Suite à diverses remontées ou observations d'absence de traçage et de temps de jeu, la Commission des règlements a été avisée, en cas de nouveau manquement, le club fautif sera convoqué et sanctionné.

### La participation à un championnat implique le respect des règlements

## ATTENTION

La F M I sera opérationnelle dès la 1<sup>e</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase, la non-utilisation de celle-ci sera passible d'une amende de 75 €,

Cela concerne les championnats seniors à 8, U18 et U15

Les tablettes ne sont pas fournies par le district

Lorsque le match n'est pas joué, bien penser à faire la tablette en marquant match non joué

## PASS SANITAIRE

Si le pass sanitaire n'est pas effectué par un des 2 clubs, l'autre équipe peut refuser de jouer le match et en avisera les commissions règlements et féminines.

## FEMININES SENIORS A 11

D1 J 9

LA MOTTE SERVOLEX – MISTRAL 14 H 30 RAOUL VILLIOT à LA MOTTE SERVOLEX

## CHAMPIONNAT U15

D1 CROLLES – VALLEE DE LA GRESSE 10H à CROLLES

### D2

Poule A : Inversion LA ROCHETTE – SUD ISERE 12 h stade M REY à LA ROCHETTE

Poule B :

Le club de BELLEY ayant eu l'accord du district de l' Ain remplace l' exempt

GT LA SAVOYARDE – NIVOLET 14H30 stade des marais rue du stade à LAISSAUD

Poule C :

GT TOUR ST CLAIR – GT ACND 2 13 H stade des MURIERS à NIVOLAS

## CHAMPIONNAT U 18

- RACHAIS – PAYS D' ALLEVARD 12 h stade ALBERT BATTEUX à MEYLAN
- GUC – USVO 15h30 stade de Villeneuve
- SUD ISERE – FC2A 16H30 à LA MURE

## CHALLENGE MONTPIED U15 / U18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U15 et U18 débutera lors de la 2<sup>e</sup> phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

## FESTIVAL U13

Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le challenge U 13 avant le 9 Janvier.

Selon le nombre d'équipes, il y aura un tour de cadrage le 29 Janvier

Les ententes sont acceptées mais ne pourront participer à la finale régionale

Club Inscrit :

G U C

## U 12

Les prochains plateaux auront lieu le 11 Décembre

Organisation

Site de 5 équipes : 4 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Site de 4 équipes : 3 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Les hors-jeu sont déterminés à la ligne médiane

## PLENIERE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier 09 h30 au District de l'Isère de Football.

Le Président  
**J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**